

RÉUNION 30 JUIN 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mr PUHARRÉ,

Mr CAZALETs, Mme ROUGIER

Mme SAUVÉ, Mme CHOPIN, Mme LEMBEYE, Mme LAVAUZELLE

Mr PIERAGNOLO, DINAND

Absent : Mme LE DOUARON, Mme DODOGARAY

Excusés : Mr TARDAN, Mrs BOURROUILH, donne pouvoir à Mr PIERAGNOLO, Mr GOICOCHEA

Secrétaire : Mme SAUVÉ.

Convocation : 29/06/2021.

Madame le Maire précise que deux délibérations supplémentaires ont été rajoutées à l'ordre du jour. Ces délibérations concernent adressage à modifier pour le local commercial, modification terrasse.

1 : N° 01-06TER-2021 : ADRESSAGE DU LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL :

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que le N°2 rue de l'Abreuvoir est attribué à deux locaux commerciaux soit l'assurance AXA et un local de la commune qui sera loué à un maître d'œuvre à compter du 1^{er} juillet.

Madame le Maire propose donc de nommer « 2 BIS rue de l'Abreuvoir » pour le local commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la nouvelle adresse 2 Bis rue de l'Abreuvoir pour le local commercial.
- CHARGE Madame le Maire d'informer le futur locataire pour qu'il puisse mener à bien ses démarches

Vote CONTRE : 0

ABS : 0

POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : N°02-06TER-2021 : MODIFICATION METRAGE TERRASSE DLICES DU TERROIR :

Madame le Maire informe que les termes de la délibération 03-06-2021 concernant la terrasse de Délices du terroir sont modifiés comme suit :

La demande de terrasse de Mme Lendre est de 18 m² pour la boutique Délices du Terroir, située au 31 rue Saint Germain. La terrasse serait située entre son pas de porte et les barrières séparatives du parking dans l'impasse Nord de la mairie.

Cette redevance d'occupation sera fixée à 216€ par an, soit 12 par m².

Mme Lendre pourra utiliser les places de stationnement les jours de marchés au prix de 1.10€ le mètre linéaire comme convenu dans le règlement du marché droit de place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTER la demande de terrasse située entre son pas de porte et les barrières séparatives du parking dans l'impasse Nord de la mairie.
- VALIDER la redevance d'occupation sera fixée à 216€ par an, soit 12 par m².
- CHARGER Mme le Maire de mettre en place un arrêté

Vote CONTRE : 0

ABS : 0

POUR : 11

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : DIVERS : PRECISION EMPRUNT RENEGOCIER :

Les projections budgétaires des années 2021 et 2022 montrent que la commune va avoir de grandes difficultés à faire face aux dépenses incompressibles programmées.

Un rapprochement avec la Banque des Territoires permet d'espérer un emprunt autour de 1,1 % pour financer une partie des dépenses budgétées (pluvial, aires de jeux, amélioration de l'efficacité énergétique...), mais probablement avec le projet Petites Villes de Demain comme interface et garantie d'une vision claire pour se projeter.

La vente du gîte du foirail ne permet pas non plus de garantir que l'état des finances permette de faire face aux dépenses.

L'étalement de la dette et la réduction des annuités sont donc fortement conseillés par l'APGL et pour obtenir une CAF suffisante pour prétendre à des prêts.

La délibération du 23 Juin 2021 donne le détail des conditions de renégociation.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 2 délibérations : du n° 01/06TER/2021 au n° 02/06TER/2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle absente
PUHARRÉ Michel	BOURROUILH Joel donne pouvoir à Mr PIERAGNOLO
ROUGIER Tiphaine	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETS Henri	TARDAN Emile Excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne Absente
DINAND Jacques	PIERAGNOLO François
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc excusé	